Feuille d'enregistrement RMN

Toute personne souhaitant utiliser les spectromètres RMN du CESAMO doit se présenter aux responsables d'appareils du plateau RMN. Une formation sera dispensée au nouvel entrant afin que ce dernier soit habilité par le(s) responsable(s) d'appareils à travailler de façon autonome sur l'appareil approprié.

Nom, Prénom : .....

Courriel (adresse UB) : .....

Fonction (chercheur, ITA, doctorant, stagiaire, ...) : .....

Groupe ISM : .....

Photo

Grade ou niveau du stage (Tech, Master 1, ...) : .....

Date d'arrivée dans l'unité : ..... Durée de présence : .....

Je soussigné(e) ..... m'engage à suivre la formation pratique sur l'utilisation des spectromètres RMN et à respecter la charte d'utilisation (ci-joint).

Fait le : ..... Signature du nouvel entrant :

Nom, prénom et signature de l'encadrant :

Feuille à remettre obligatoirement à l'équipe RMN du CESAMO après signatures :

Corinne SANGLAR, Othilie DE REGT bureau au 2ème étage EST porte 9N29b

Yannick CHOLLET bureau au 2ème étage EST porte 2N31

Formation : ☐ en français ☐ en anglais

Cadre réservé au service RMN :

Formation suivie le : .....

Plateforme analytique du CESAMO
Charte RMN

Pour toute utilisation des spectromètres et demandes d'analyses

- Exemplaire à conserver -

I . Sécurité

La présence de champs magnétiques intenses et de gazes liquéfiées impose de connaître et d'appliquer les consignes de sécurité édictées par le service et affichées à l'entrée des salles.

II . Habilitation et formation

Toute personne souhaitant utiliser les spectromètres RMN du CESAMO doit se présenter aux responsables d'appareil qui lui présentera le plateau RMN. La personne recevra une formation afin d'être habilitée à travailler de façon autonome sur l'appareil approprié. **Nul ne peut utiliser ces appareils avant d'avoir suivi la formation**.

III . Consignes

Les spectromètres RMN servent et sont indispensables à la communauté pour effectuer le travail de recherche ainsi leur utilisation doit se faire avec rigueur. Chacun s'engage à respecter les consignes pour l'utilisation des spectromètres et des outils mis à disposition des utilisateurs.

- Avant de vous approcher des spectromètres, déposer toutes pièces métalliques et cartes magnétiques en votre possession.
- Utiliser des tubes en bon état d'une **longueur minimale de 18 cm : pas de tubes cassés, ni ébréchés**. Le diamètre extérieur doit être de 4,97+/-0,05 mm et la cambrure ne doit pas dépasser 0,06 mm.
- L'extérieur du tube doit toujours être nettoyé.
- Ne pas déposer ou retirer des tubes durant le mouvement du passeur d'échantillon.
- En cas de problème, il est impératif d'en référer immédiatement aux personnes responsables des spectromètres.
- Il est interdit de prioriser des tubes sur le passeur sans l'accord préalable d'une personne responsable des spectromètres.

IV . Planning d'utilisation et informations

a) <u>Les spectromètres en libre accès</u>

- AvanceNEO 300 MHz liquide « **300A** » et Nanobay Avance III 300 MHz « **300B** » équipés d'une sonde multi-noyaux de type BBFO. Routine jour de **8h à 20h – Nuit à partir de 20h, avec réservation via l'ENT pour les analyses de nuits (maximum 3 heures d'analyses par utilisateurs)**.
- AvanceNEO 400 liquide équipé d'une sonde multi-noyaux de type BBFO lorsqu'il est en liquide. **Routine jour 8h à 19h30 – Nuit à partir de 19h30, avec réservation via l'ENT pour les analyses de nuits (maximum 6 heures d'analyses par utilisateurs)**.

- **Les spectromètres de routines fonctionnent avec passeur d'échantillons programmable sous le logiciel ICON NMR. Le temps d'utilisation par personne sur les spectromètres est**

limité à 20 minutes consécutives et/ou à 3 tubes maximum (sauf procédure d'exemption convenue, planifiée et signée avec le CESAMO) pour les expériences « jour ».

2 sessions sont ouvertes par jour :

- 9h15 pour les tubes « jour »
- 16h00 pour les tubes « jour » et les tubes « nuits »

b) Les spectromètres sur demande d'analyses

Ces spectromètres de recherche sont équipés de groupe froid qui permettent de réaliser des expériences sur différentes gamme de température -80°C < T < 110°C et son accessibles sur demandes d'analyses :

- Bruker Avance NEO 400 MHz liquide, équipé d'une sonde liquide multi-noyaux de type BBFO et sonde solide CPMAS
- Bruker Avance III 600 MHz liquide, équipé d'une cryosonde Prodigy BBO-BB/H&F

c) Transfert des données

Les données RMN sont transférées automatiquement du PC d'acquisition au PC de traitement correspondant et sont copiées sur le serveur. Chaque utilisateur pourra récupérer ses données sur son ordinateur grâce au logiciel Filezilla ou sur les ordinateurs de la station de retraitement (salle 2N29a). Ainsi, il est demandé aux utilisateurs de **ne pas retraiter leurs spectres sur le PC d'acquisition** mais sur les ordinateurs de retraitement prévu à cet effet.

V . Non-respect des consignes

Afin de préserver les spectromètres et d'assurer le bon fonctionnement du service pour l'ensemble de la collectivité, le non-respect par les utilisateurs des consignes entraînera leur interdiction pendant une semaine, d'utilisation des spectromètres en libre-service et la notification à leur encadrant ou responsable de laboratoire.

Une attitude civique responsable et respectueuse des appareils, de l'environnement de travail et des utilisateurs permettra un fonctionnement efficace et agréable des spectromètres.

- Exemplaire à conserver -

Contacts :

Portable CESAMO : 06 20 30 71 53

Corinne SANGLAR
Tel : 05 40 00 **69 92** – Bureau : 2N29b
corinne.sanglar@u-bordeaux.fr

Othilie DE REGT
Tel : 05 40 00 **64 48** – Bureau : 2N29b
othilie.de-regt@u-bordeaux.fr

Yannick CHOLLET
Tel : 05 40 00 **63 92** – Bureau : 2N31
yannick.chollet@u-bordeaux.fr

Plateforme analytique du CESAMO
Charte RMN

Pour toute utilisation des spectromètres et demandes d'analyses

- Exemplaire à remettre au CESAMO -

I . Sécurité

La présence de champs magnétiques intenses et de gazes liquéfiées impose de connaître et d'appliquer les consignes de sécurité édictées par le service et affichées à l'entrée des salles.

II . Habilitation et formation

Toute personne souhaitant utiliser les spectromètres RMN du CESAMO doit se présenter aux responsables d'appareil qui lui présentera le plateau RMN. La personne recevra une formation afin d'être habilitée à travailler de façon autonome sur l'appareil approprié. **Nul ne peut utiliser ces appareils avant d'avoir suivi la formation**.

III . Consignes

Les spectromètres RMN servent et sont indispensables à la communauté pour effectuer le travail de recherche ainsi leur utilisation doit se faire avec rigueur. Chacun s'engage à respecter les consignes pour l'utilisation des spectromètres et des outils mis à disposition des utilisateurs.

- Avant de vous approcher des spectromètres, déposer toutes pièces métalliques et cartes magnétiques en votre possession.
- Utiliser des tubes en bon état d'une **longueur minimale de 18 cm : pas de tubes cassés, ni ébréchés**. Le diamètre extérieur doit être de 4,97+/-0,05 mm et la cambrure ne doit pas dépasser 0,06 mm.
- L'extérieur du tube doit toujours être nettoyé.
- Ne pas déposer ou retirer des tubes durant le mouvement du passeur d'échantillon.
- En cas de problème, il est impératif d'en référer immédiatement aux personnes responsables des spectromètres.
- Il est interdit de prioriser des tubes sur le passeur sans l'accord préalable d'une personne responsable des spectromètres.

IV . Planning d'utilisation et informations

d) <u>Les spectromètres en libre accès</u>

- AvanceNEO 300 MHz liquide « **300A** » et Nanobay Avance III 300 MHz « **300B** » équipés d'une sonde multi-noyaux de type BBFO. Routine jour de **8h à 20h – Nuit à partir de 20h, avec réservation via l'ENT pour les analyses de nuits (maximum 3 heures d'analyses par utilisateurs)**.
- AvanceNEO 400 MHz liquide équipé d'une sonde multi-noyaux de type BBFO lorsqu'il est en liquide. **Routine jour 8h à 19h30 – Nuit à partir de 19h30, avec réservation via l'ENT pour les analyses de nuits (maximum 6 heures d'analyses par utilisateurs)**.

- **Les spectromètres de routines fonctionnent avec passeur d'échantillons programmable sous le logiciel ICON NMR. Le temps d'utilisation par personne sur les spectromètres est**

limité à 20 minutes consécutives et/ou à 3 tubes maximum (sauf procédure d'exemption convenue, planifiée et signée avec le CESAMO) pour les expériences « jour ».

2 sessions sont ouvertes par jour :

- 9h15 pour les tubes « jour » 🌞
- 16h00 pour les tubes « jour » 🌞 et les tubes « nuits » ☾

e) Les spectromètres sur demande d'analyses

Ces spectromètres de recherche sont équipés de groupe froid qui permettent de réaliser des expériences sur différentes gamme de température -80°C < T < 110°C et son accessibles sur demandes d'analyses :

- Bruker Avance NEO 400 MHz liquide, équipé d'une sonde liquide multi-noyaux de type BBFO et sonde solide CPMAS
- Bruker Avance III 600 MHz liquide, équipé d'une cryosonde Prodigy BBO-BB/H&F

f) Transfert des données

Les données RMN sont transférées automatiquement du PC d'acquisition au PC de traitement correspondant et sont copiées sur le serveur. Chaque utilisateur pourra récupérer ses données sur son ordinateur grâce au logiciel Filezilla ou sur les ordinateurs de la station de retraitement (salle 2N29a). Ainsi, il est demandé aux utilisateurs de **ne pas retraiter leurs spectres sur le PC d'acquisition** mais sur les ordinateurs de retraitement prévu à cet effet.

V . Non-respect des consignes

Afin de préserver les spectromètres et d'assurer le bon fonctionnement du service pour l'ensemble de la collectivité, le non-respect par les utilisateurs des consignes entraînera leur interdiction pendant une semaine, d'utilisation des spectromètres en libre-service et la notification à leur encadrant ou responsable de laboratoire.

Une attitude civique responsable et respectueuse des appareils, de l'environnement de travail et des utilisateurs permettra un fonctionnement efficace et agréable des spectromètres.

- Exemplaire à remettre au CESAMO -

Nom, Prénom et signature de l'utilisateur :

.....

.....

Signature du responsable :

.....

Contacts :

Portable CESAMO : 06 20 30 71 53

Corinne SANGLAR
Tel : 05 40 00 **69 92** – Bureau : 2N29b
corinne.sanglar@u-bordeaux.fr

Othilie DE REGT
Tel : 05 40 00 **64 48** – Bureau : 2N29b
othilie.de-regt@u-bordeaux.fr

Yannick CHOLLET
Tel : 05 40 00 **63 92** – Bureau : 2N31
yannick.chollet@u-bordeaux.fr